

JOB-Parilux : redressement judiciaire confirmé



Sous une pluie de serpents-maison, les salariés de JOB ont attendu devant la cour d'appel le résultat de l'audience. (Photo « La Dépêche », Dominique Laffont).

« Irrecevable » : c'est le terme employé ce mardi par le premier président de la cour d'appel de Toulouse, concernant la demande formulée par la direction de l'usine JOB-Parilux.

Mis à l'écart de l'entreprise placée sous la seule responsabilité d'un administrateur judiciaire par le tribunal de commerce, il y a deux semaines, les ex-patron-sauraient voulu que cette mesure soit suspendue...

Il apparaît que dans un tel cas, c'est impossible.

Quant aux sommes dépensées sans traces dans la comptabilité, il n'en a pas été propos : « Il existe pour cela une juridiction pénale », a précisé l'avocat des élus du comité d'entreprise, rappelant qu'une enquête de la brigade financière est en cours.

Trois mois

Placée en redressement judiciaire pour trois mois, pendant lesquels l'administrateur nommé par le tribunal de commerce doit estimer la viabilité de l'affaire, la fabrique de papier de luxe continue de tourner.

Soulagement, pour les personnels de JOB qui n'ont plus à craindre de voir leur travail interrompu du jour au lendemain, alors que la production vient de reprendre (les Musées nationaux ont pu être livrés à temps pour publier le catalogue de l'exposition Cézanne, à Paris), et que le carnet de commandes est plein.

Devant les grilles du palais de

justice aux piques recouvertes de crinières de papier blanc couché classique, hier après-midi, ceux qui ne travaillaient pas à cette heure attendaient la fin de l'audience, et le compte-rendu des avocats du comité d'entreprise ; plutôt confiants, mais un peu anxieux, tout de même, ils manifestaient leur volonté que vivent l'entreprise et les 300 emplois.

Réunion

L'avenir n'est pas assuré pour autant : la procédure d'appel de la décision du tribunal de commerce entamée par l'ancienne direction de l'usine suit son cours ; et rien n'indique qu'un groupe papeterie existant présentera très bientôt un projet industriel intégrant la production de JOB.

Demain au cours d'une réunion publique, à 18 heures, salle de la mairie annexe du quartier toulousain des Sept-Deniers où est implantée l'usine, les syndicats CGT, Filpac (Livre, papier, communication) et Ugict (ingénieurs, cadres et techniciens), vont rappeler leurs interventions auprès des pouvoirs publics et des élus : « les pouvoirs publics, le préfet, les députés, les conseil municipal, général, régional doivent prendre leurs responsabilités dans ce dossier où se joue l'avenir de 300 salariés et de leurs familles, ainsi que le développement d'un outil technologique de pointe ».

M. H.

JOB-Parilux : 8 MF disparus en trois mois

Cet après-midi, les salariés de la papeterie JOB se rassembleront à 14 heures place du Salin, devant la cour d'appel.

Car la direction de l'usine toulousaine du quartier des Sept-Deniers, a fait appel de la décision du tribunal de commerce, il y a dix jours, lui ôtant tout pouvoir dans l'entreprise et nommant un administrateur judiciaire.

Non justifié

Les salariés vont tenter de démontrer la responsabilité directe des derniers dirigeants de JOB dans la situation économique (catastrophique) actuelle : la CGT dénonce « la disparition de quelque 8 millions, ces trois derniers mois ».

Et l'avocat du comité d'entreprise pourrait produire des pièces comptables au tribunal ; le syndicat cite « factures payées en avion de gens inconnus dans l'entreprise ; des abonnements individuels à des revues sans intérêt direct pour la société. Ainsi que des chèques en blanc non adressés, mais dont le talon porte le nom des destinataires, pour des montants de 600.000 Francs, 400.000 francs, ou 300.000 francs, sans rien dans les livres qui explique de telles dépenses ».

Sans oublier ce contrat qui aurait été passé en août avec une société-conseil, pour

60.000 francs par mois, « sans qu'elle ait rien fait depuis », assure le syndicat.

La CGT et la cellule d'entreprise du parti communiste dénoncent d'autre part une note d'honoraires (plus de 100.000 francs) adressée en juillet à JOB-Parilux par une société consultante. Y figurent : « négociation avec les syndicats CGT et CFDT » et « négociation avec la cellule du PC dans l'entreprise ».

« Comment ces gens peuvent-ils chiffrer cette intervention », demandent les intéressés, « alors que nous avons refusé de les recevoir » ?

Liquidation

La société Gecco-France (filiale de Gecco-holding qui semble avoir 2 livres, soit quelque 14 francs, pour capital social), va, elle, demander une fois encore la liquidation judiciaire refusée par le tribunal de commerce, qui mettrait fin à l'activité de l'usine, et entraînerait le chômage des 300 salariés.

Ceux qui ont acheté Job-Parilux pour le franc symbolique au printemps dernier auront pour arguments le fait que les dettes de l'entreprise s'élèvent à plus de la moitié de son capital social, et qu'un repreneur éventuel, le groupe allemand Scheufelen, refuse d'injecter des fonds, en l'état actuel des choses.

Mireille Harrburger

LA DEPECHE
DU MIDI